



S.I.Z.O.V.
960 chemin de la Croix Verte
38 334 MONTBONNOT ST MARTIN Cédex
04.76.59.05.90
contact@sizov.fr

COMITÉ SYNDICAL du 03 AVRIL 2023 PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers : 10
Présents : 09
Votants : 10
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures.
Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,
Date de la convocation du comité syndical : vingt-sept mars 2023

Présents : M. FARRUGIA,
Mme FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
MM. BENOIT, DEGRANGE, DELPONT, DURET, OLLEON

Absents :

Pouvoirs : Mme BESSON à M DURET

Secrétaire de séance : BONNET Dominique

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 09-03-2023

II- Présentation des décisions prises par le président en vertu de la délégation de pouvoirs du conseil syndical (délibération du 16-12-2021 en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

III - Délibérations

Vote du budget

1. Adoption du compte de gestion 2022
2. Approbation du compte administratif 2022
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
4. Vote du Budget Primitif 2023

Adhésion au contrat de groupement de commande de fourniture de gaz 2025-2027

2. TE38

IV – Points divers / Questions diverses

La séance commence à 18 : 00.

Monsieur le président nomme Dominique BONNET en tant que secrétaire de séance.

Il cite les élus absents et les pouvoirs et remercie les conseillers pour leur présence.

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 09-03-2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le procès-verbal du conseil syndical du 09-03-2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II- Présentation des décisions prises par le président en vertu de la délégation de pouvoirs du comité syndical (délibération du 24-06-2020 en vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT)

MARCHÉS PUBLICS

Le président du SIZOV,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-2,
VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
VU la délibération n°08/2020 en date du 24 juin 2020 par laquelle le comité syndical l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le président doit rendre compte au comité syndical des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Considérant que les crédits sont ouverts au budget principal,

Décide

De conclure/reconduire les contrats suivants :

Marchés de fourniture

Equipements sportifs

Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC	Publicité	Mise en concurrence
Dalles plafond	SAMSE	04-03-2023	1 535,22 €	non	oui

Bériot

Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC	Publicité	Mise en concurrence
Filets de buts de foot à 8 + Sandow	Partenaire sports	03-04-2023	647,58 €	non	non

Marchés de services

Equipements sportifs

Objet	Titulaire	Date signature	Montant € TTC Triennal	Publicité	Mise en concurrence
Entretien du terrain synthétique du stade de Grand Champ	ID VERDE	10.03.2023	73 321,87 €	oui	oui

En préambule, François OLLEON informe les membres du comité que le SIZOV a été à l'honneur durant 3 jours au Summum de Grenoble, La Fabrique Opéra a présenté un spectacle exceptionnel : *Turandot* de Giacomo PUCCINI, avec neuf solistes, un chœur de soixante enfants dont la moitié issu de l'AMZOV et cent-dix adultes, accompagnés de l'Orchestre symphonique universitaire de Grenoble.

III - Vote des délibérations

01/04/2023

Délibération portant sur l'adoption du Compte de Gestion 2022

Rapporteur : François OLLEON

Présentation des résultats 2022 :

CA 2022 BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses communes	1 594 783,49	TOTAL de l'exercice	1 711 749,72
Dépenses Spécifiques	161 000,00	Reprise de l'Excédent fonctionnement 2021	591 943,99
TOTAL	1 755 783,49	TOTAL	2 303 693,71
Résultat	547 910,22	Affectation en Fonctionnement	547 910,22
De l'exercice : - 44 033,77 €		en Investissement	0,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses	2 040 724,00	Recettes	2 170 141,60
Rembt Capital Emprunt	244 386,54	Résultat affecté	0,00
TOTAL	2 285 110,54	Emprunt	0,00
Résultat	124 323,04	Reprise du résultat d'Investissement 2021	239 291,98
De l'exercice : - 114 968,94 €		TOTAL	2 409 433,58
RAR 2021	6 867,95	RAR 2019	0,00
Résultat RAR	-6 867,95	RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE	672 233,26

Considérant la concordance des résultats du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier de Meylan, comptable du SIZOV jusqu'au 31/12/2022, avec le compte administratif du SIZOV, et ayant entendu l'exposé de François OLLEON, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

02/04/2023

Approbation du compte administratif 2022 :

Rapporteur : François OLLEON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que Gilles FARRUGIA pour présider au vote du compte

administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, considérant que Michèle FLAMAND, conseillère syndicale, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Le Président, Gilles FARRUGIA, ayant quitté provisoirement la salle conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, François OLLÉON rapporteur fait l'exposé suivant :

Section de Fonctionnement :

- Recettes	1 711 749,72 Euros	(auquel il faut ajouter un excédent reporté du CA 2021 de 591 943,99 €)
- Dépenses communes	1 594 783,49 Euros	
- Dépenses spécifiques	161 000,00 Euros	

D'où un EXCEDENT de FONCTIONNEMENT de

$(1\,711\,749,72 \text{ Euros} + 591\,943,99 \text{ Euros}) - (1\,594\,783,49 \text{ Euros} + 161\,000,00 \text{ Euros}) = + 547\,910,22 \text{ Euros}$

Section d'Investissement :

- Recettes	2 170 141,60 Euros	(auquel il faut ajouter un excédent reporté du CA 2021 de 239 291,98 €)
- Dépenses	2 285 110,54 Euros	

D'où un EXCEDENT réel d'INVESTISSEMENT de : $(2\,170\,141,60 \text{ Euros} + 239\,291,98 \text{ Euros}) - 2\,285\,110,54 \text{ Euros} = + 124\,323,04 \text{ Euros}$

Soit un EXCEDENT GLOBAL pour le BUDGET GENERAL de : $547\,910,22 \text{ Euros} + 124\,323,04 \text{ Euros} = + 672\,233,26 \text{ Euros}$

Le COMITE SYNDICAL, à l'Unanimité, approuve le Compte Administratif du Syndicat de l'exercice 2022 conforme au compte de gestion du Trésorier et donne quitus au Président pour sa gestion au cours de l'exercice.

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

03/04/2023

Affectation du résultat de l'exercice :

Rapporteur : François OLLEON

Le vote relatif à l'approbation du compte administratif terminé, le Président recouvre la présidence de la séance après son retour dans la salle.

Pour mémoire, la constatation des résultats cumulés de clôture est suivie du calcul de besoin de financement de la section d'investissement.

Ce besoin doit, dans la mesure du possible, être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068.

Après avoir entendu les explications concernant le Compte Administratif de l'exercice 2022, présenté par Monsieur François OLLÉON, Responsable de la commission finances, et statuant sur l'affectation du résultat de FONCTIONNEMENT de l'exercice 2022,

Constatant que le besoin de financement et la capacité de couverture par l'autofinancement se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT DE CLOTURE 124 323,04 €	RÉSULTAT DE CLOTURE 547 910,22 €
RESTES A RÉALISER 0,00 €	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 124 323,04 €	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 547 910,22 €

Vu l'avis favorable de la commission finance du 08 février 2023,

Le Comité syndical, à l'Unanimité, décide de procéder au report comme suit :

- . + 0,00 € affecté au compte 1068
- . + 547 910,22 € excédent de fonctionnement reporté au compte 002
- . + 124 323,04 € solde de la section d'investissement reporté à l'identique au 001

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

04/04/2023

Budget primitif 2023 :

Rapporteur : François OLLEON

Pour la dernière année nous utilisons la nomenclature M14, nous adopterons la nouvelle nomenclature M57 au 1er janvier 2024.

Monsieur François OLLÉON, responsable de la Commission des Finances, présente le budget primitif 2023 en rappelant le contexte de son élaboration :

C'est un budget structurellement déficitaire jusqu'à ce que les annuités d'emprunt baissent de 50 000 € en 2024, puis à nouveau de manière significative de 120 000 € à partir de 2026.

Ce qui nous conduit à ne pas modifier les participations des communes réparties selon la clé potentiel fiscal/population pondérée.

Nécessité de maintenir une capacité d'investissement suffisante afin d'assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services.

Nous nous assurons un autofinancement satisfaisant.

Le budget proposé au vote fait suite aux différentes réunions de la commission finances, du Bureau et a été débattu le 09 mars dernier à l'occasion du DOB.

A noter : Nous constituons depuis 2014 des provisions liées aux risques de grosses réparations sur la gendarmerie. En 2023, le remplacement d'un ballon d'eau chaude sanitaire nous amène à effectuer une reprise sur provision à hauteur de 9 437,40 €.

Par ailleurs, nous ne provisionnerons pas cette année, le montant total des provisions étant suffisant.

Présentation synthétique du budget 2023 :

BUDGET PRÉVISIONNEL SIZOV 2023

Vote avant 15-04-N

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	DÉPENSES			CHAPITRE	RECETTES		
	BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023		BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023
011 CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRALE	774 567,78 €	729 393,37 €	756 780,05 €	013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	4 180,00 €	4 609,68 €	4 180,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	208 338,00 €	204 069,48 €	208 306,00 €	70 PRODUITS SERV. DOM. VENTES DIVERSES	6 581,55 €	19 372,81 €	6 500,00 €
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS	- €	- €	- €	73 IMPÔTS et TAXES	- €	- €	- €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	174 610,97 €	174 062,79 €	166 919,09 €	74 DOTATIONS et PARTICIPATIONS	846 780,88 €	846 779,88 €	846 780,88 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	21 259,67 €	21 234,35 €	15 424,29 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	408 450,00 €	418 269,94 €	409 192,45 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	236,25 €	236,25 €	- €	76 PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €
				77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
OPÉRATIONS D'ORDRES DE SECTION à SECTION				OPÉRATIONS D'ORDRES DE SECTION à SECTION			
042 Opération ordre transfert section	639 180,41 €	626 818,25 €	240 809,33 €	042 Opération ordre transfert section - Quota-part des subv. M. transfert	26 133,00 €	26 133,00 €	26 133,00 €
- Dotation aux amortissements (6811)	555 982,00 €	555 981,25 €	177 396,73 €	042 Production immobilisée (trav. Régie)	17 361,41 €	12 361,41 €	2 500,00 €
- Charges à répartir (6812)	62 857,00 €	62 857,00 €	62 857,00 €	042 Reprise sur amortissement - régularisation	384 230,00 €	384 230,00 €	- €
- Provisions grosses réparations (6815)	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	042 Reprise/provisions pour risques et charges	- €	- €	9 437,40 €
- Provisions dépréciation cpte de redevables (6817)	- €	- €	555,60 €				
023 Virement à la section d'investissement	12 361,41 €	- €	- €				
Total de l'exercice	1 830 554,49 €	1 756 783,49 €	1 427 328,76 €	Total de l'exercice	1 693 716,84 €	1 711 749,72 €	1 304 723,73 €
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €	002 Reprise de résultat antérieur de fonctionnement	591 943,99 €	591 943,99 €	547 910,22 €
002 Déficit de résultat reporté	- €	- €	- €				
TOTAL	1 830 554,49 €	1 756 783,49 €	1 427 328,76 €	TOTAL	2 285 660,83 €	2 303 693,71 €	1 852 633,95 €
Résultat de fct de l'ex. sans reprise du résultat antérieur		- €	44 033,77 €	Résultat d'investissement de l'ex. sans reprise du résultat antérieur		- €	77 938,47 €

INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	DÉPENSES			CHAPITRE	RECETTES		
	BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023		BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023
OPÉRATIONS D'ORDRES DE SECTION à SECTION				OPÉRATIONS D'ORDRES DE SECTION à SECTION			
040 Opération ordre transfert section - Subv. transférées aux c. résultats	26 133,00 €	26 133,00 €	26 133,00 €	040 Opération ordre transfert section	639 180,41 €	626 818,25 €	240 809,33 €
040 Régularisation comptes 217xx	17 361,41 €	12 361,41 €	2 500,00 €	- Dotation aux amortissements (28...)	555 982,00 €	555 981,25 €	177 396,73 €
040 Reprise/provisions pour risques et charges	384 230,00 €	384 230,00 €	9 437,40 €	- Charges à répartir (4818)	62 857,00 €	62 857,00 €	62 857,00 €
				- Provisions grosses réparations (6815)	8 000,00 €	8 000,00 €	- €
041 Constructions agencement aménagt/MAD (21741)	722 568,97 €	722 568,97 €	- €	- Provisions dépréciation cptes de redevables (6817)	- €	- €	555,60 €
041 Constructions agencement aménagt/MAD (21745)	816 062,19 €	816 062,19 €	- €	041 Autres constructions sur sol d'autrui (21318)	1 063 727,11 €	1 063 727,11 €	- €
				041 Autres constructions sur sol d'autrui (2145)	474 904,05 €	474 904,05 €	- €
001 Solde d'exécution négatif de résultat reporté	- €	- €	- €	021 Virement à la section de fonctionnement	- €	- €	124 323,04 €
10 Dotation, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	001 reprise de résultat	- €	- €	- €
20 Immo incorporelles	- €	- €	- €	10 Dotations et fonds divers (hors 1069)	2 600,00 €	3 292,19 €	2 990,00 €
21 Immo corporelles	97 108,00 €	79 368,43 €	47 612,40 €	13 Subventions d'investissement	- €	- €	13 200,00 €
23 Immo en cours	- €	- €	0,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	0,00 €
16 Emprunts	244 600,00 €	244 386,54 €	250 000,00 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	200,00 €	1 400,00 €	745,00 €
27 Autres immo financière	- €	- €	- €	27 Autres immo financière	- €	- €	- €
TOTAL	2 308 063,57 €	2 285 110,54 €	335 692,80 €	TOTAL	2 180 611,57 €	2 409 433,58 €	382 067,37 €
Résultat d'investissement de l'ex. sans reprise du résultat antérieur		- €	114 968,94 €	Résultat cumulé Fct et Inv.		672 233,26 €	471 689,76 €
TOTAL GENERAL DÉPENSES	4 138 618,06 €	4 040 894,03 €	1 763 011,56 €	TOTAL GENERAL RECETTES	4 466 272,40 €	4 713 127,29 €	2 234 701,32 €

Travaux en régie : permet de valoriser le travail des agents + permet de déclarer le FCTVA si condition éligibilité ; système de gestion des S.P. en interne.
DF 023 = RI 021 ;

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	212 176,33 €
--	--------------

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	212 176,33 €
---	--------------

Durée d'extinction de la dette au 31.12.2022 : **5 ans**
Encours total de la dette au 01-01-2023 : 870 209,44 €
Epargne brute annuelle : 160 060,07 €
Dette par habitant : 39,62 €

La section de fonctionnement du budget général est votée en suréquilibre pour **1 852 633,95 €** grâce à l'excédent antérieur reporté de **547 910,22 €**.

La section investissement est votée en suréquilibre pour **382 067,37 €** grâce à l'excédent antérieur reporté de **124 323,04 €**.

Le CGCT (article L.1612-6 et L.1612-7) autorise un suréquilibre budgétaire provenant des résultats du compte administratif de l'exercice précédent.

Concernant les charges générales, le budget prévisionnel 2023 est en légère augmentation (+2,87%) par rapport à celui de l'année précédente.

Investissement Dépenses

Les résultats prévisionnels 2023 pour l'investissement sont excédentaires de : **46 384,57 €**

Attention, il faut relativiser cet excédent en ayant en perspective :

- Le remboursement du capital des emprunts,
- les provisions à conserver pour la gendarmerie qui sont de 135 000 € en 2022.
- le FCTVA en 2023 en diminution par rapport à celui de 2022.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET GENDARMERIE

François OLLÉON explique que le bureau s'est réuni le 08 février dernier pour finaliser les propositions budgétaires de l'année 2023, à la suite des propositions de la commission finances.

Propositions pour l'ensemble des équipements sportifs et de la gendarmerie :

- Remplacement des 12 projecteurs actuels en Iodure Métallique de 2000W chacun (technologie vieillissante et devenant obsolète) du terrain synthétique de football pour 8 projecteurs en technologie LED de 1500W.
- Remplacement des poteaux de rugby sur Grand Champ,
- Achat de tatamis

Poste	2022			2023				
	Désignation	TOTAL BP 2022 en TTC	RÉALISÉ 2022	RAR	Désignation	RAR 2022	BP 2023	TOTAL BP 2023 en TTC
	BUREAUX - GÉNÉRAL							
21758	Mise en place contrôle d'accès par badge - FIN	2 200,00 €	2 168,46 €	31,54 €				- €
2183	Boltier Firewall + Disques durs ext + PC portable	2 300,00 €	1 218,00 €	1 082,00 €	Onduleur + PC	1 082,00 €	1 998,40 €	3 080,40 €
2188	Vidéoprojecteur	1 008,00 €	972,20 €	35,80 €			- €	- €
		5 508,00 €	4 358,66 €	1 149,34 €		1 082,00 €	1 998,40 €	3 080,40 €
	GENDARMERIE							
21318	Bâtiments	8 822,40 €	- €	8 822,40 €	Bâtiments	- €	- €	- €
21318	Sécurisation de la Gendarmerie - Accueil planton	10 369,00 €	10 790,88 €	- 421,88 €	Climatisation bureau			- €
21318	Sécurisation de la Gendarmerie - BSO	20 555,40 €	25 188,48 €	- 4 633,08 €	Portail coulissant	- €	- €	- €
21318	Sécurisation de la Gendarmerie - Alarme	3 187,20 €	18 427,20 €	- 15 240,00 €				- €
21318	Sécurisation de la Gendarmerie - Videosurveillance	15 066,00 €	- €	15 066,00 €	Imprévus	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
2135	Imprévus	2 000,00 €	- €	2 000,00 €				- €
		60 000,00 €	54 406,66 €	5 593,34 €		- €	2 000,00 €	2 000,00 €
	ATELIER							
2188	Achat matériel	1 000,00 €	443,30 €	556,70 €	Achat matériel		600,00 €	600,00 €
		1 000,00 €	443,30 €	556,70 €		- €	600,00 €	600,00 €
	FR BÉRIOT							
21758	Remplacement filet pare-ballon largeur TSY	3 300,00 €	3 250,74 €	49,26 €	Remplacement des projecteurs du terrain pour LED		27 000,00 €	27 000,00 €
21758	Mise en place contrôle d'accès par badge - FIN	5 000,00 €	4 841,11 €	158,89 €				- €
21758	Mise en place FIREWALL pour borne mie à jour badge	800,00 €	747,60 €	52,40 €				- €
		9 100,00 €	8 839,45 €	260,55 €		- €	27 000,00 €	27 000,00 €
	GRAND CHAMP							
21758	Mise en place contrôle d'accès par badge - FIN	2 400,00 €	2 310,30 €	89,70 €				- €
21745	Remplacement poteau de Rugby percé	- €	- €	- €	Remplacement poteau de Rugby percé	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
21758	Mise en place FIREWALL pour borne mie à jour badge	800,00 €	747,60 €	52,40 €				- €
		3 200,00 €	3 057,90 €	142,10 €		- €	4 000,00 €	4 000,00 €
	SERGE KAMPF							
21758	Mise en place contrôle d'accès par badge - FIN	1 800,00 €	1 787,46 €	12,54 €	Mise en place FIREWALL pour borne mie à jour badge	12,54 €	887,46 €	900,00 €
2188	Installation d'un défibrillateur	2 500,00 €	- €	2 500,00 €	Installation d'un défibrillateur	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
		4 300,00 €	1 787,46 €	2 512,54 €		12,54 €	3 387,46 €	3 400,00 €
	DOJO							
2188	Tatamis	14 000,00 €	6 468,00 €	7 532,00 €	Tatamis	- €	7 532,00 €	7 532,00 €
21758								- €
		14 000,00 €	6 468,00 €	7 532,00 €		- €	7 532,00 €	7 532,00 €
	MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS TTC	97 108,00 €	79 361,43 €	17 746,57 €		1 094,54 €	46 517,86 €	47 612,40 €
	Montant total TTC Ligne 21318	58 000,00 €	54 406,66 €	3 593,34 €		- €	- €	- €
	Montant total TTC Ligne 2135	2 000,00 €	- €	2 000,00 €		- €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Montant total TTC Ligne 21745	- €	- €	- €		- €	4 000,00 €	4 000,00 €
	Montant total TTC Ligne 21758	16 300,00 €	15 853,27 €	446,73 €		12,54 €	27 887,46 €	27 900,00 €
	Montant total TTC Ligne 2183	2 300,00 €	1 218,00 €	1 082,00 €		1 082,00 €	1 998,40 €	3 080,40 €

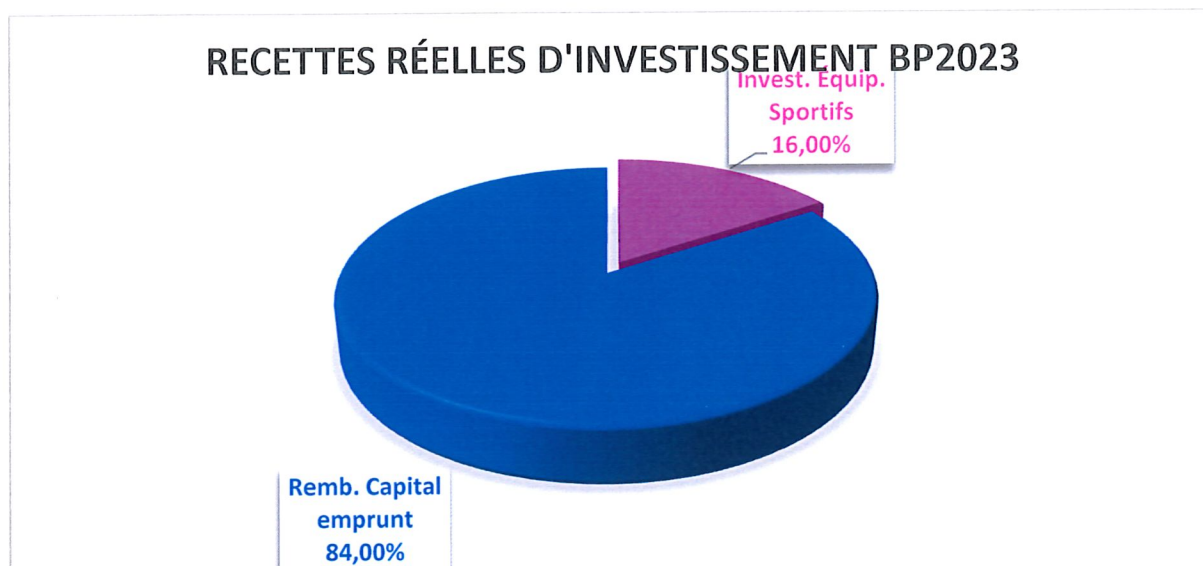
165 – Dépôt et cautionnement	500,00 €
2135 – Gendarmerie	2 000,00 €
21745 – Constructions sur sol d'autrui	4 000,00 €
21758 – Autres installations, matériels et outillages techniques	27 900,00 €
2183 – Matériel informatique	3 080,40 €
2188 – Matériel divers	10 632,00 €

Etat de la dette : Le capital restant dû s'élève au 31/12/2022 à : 870 209,44 €.

La dette est 100% à taux fixes.

Les remboursements d'emprunts en capital sont estimés à 249 500 €.

Précision : figure encore au Bilan, jusqu'au transfert effectif, 2 197 672,06 € d'emprunts relatifs à l'assainissement, transférés à la CCLG par délibérations concordantes (Délibération n°3 du 14/12/2017) portant fictivement à 3 312 118,04 € le montant du capital restant dû au 31/12/2021.



Investissement Recettes

Le FCTVA est estimé à 2 990,00 €.

Gendarmerie : il n'est pas nécessaire de continuer à faire des provisions budgétaires pour faire face à d'éventuelles dépenses à la charge du SIZOV en tant que propriétaire (maintenance, remplacements, ...)

177 396,73 € de dotations aux amortissements.

62 857 € à l'article 4818 (*charges à étaler*) correspondent à l'amortissement effectué à la suite de la vente de l'ancienne gendarmerie (*contrepartie en Fonctionnement dépenses au 6812*).

La section d'investissement est en suréquilibre grâce au résultat reporté 2022. Grâce à ces résultats excédentaires de 2022 nous finançons les investissements 2023 sans recourir à l'emprunt.

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	250 000,00
Ressources propres disponibles	304 709,77
Solde	54 709,77

Il apparaît nécessaire de maintenir une capacité d'investissement suffisante afin d'assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services publics.

Fonctionnement Dépenses

Participations des communes :

En 2022, le S.I.Z.O.V. a perçu 846 779,88 € de la part des communes, soit 65,69% des recettes réelles de fonctionnement du budget général.

En 2023, le S.I.Z.O.V. appellera 846 779,88 € de participations représentant 66,85% des recettes réelles de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2022 fonctionnement et investissement confondu est déficitaire :
- 159 002,71 €

Pour 2023, cela conduit à puiser dans nos excédents de fonctionnement et investissement pour stabiliser les participations des communes, nécessaire pour poursuivre les entretiens de qualité des terrains de grand jeu ainsi que les bâtiments confiés en gestion par les communes et d'aider les associations syndicales.

Dans la configuration, en ponctionnant 200 K€ sur nos réserves, les participations des communes sont stables au global (122 605, 03 € FCT et 77 938,47 € en INV)

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 1 186 519,43 € soit 54,02 €/ hab.

Globalement, sur la base d'une gestion et d'un entretien équivalent au système actuel, il n'y a pas de nouvelles économies prévisibles : augmentation du coût des matériels et des fluides. Toutes les prestations ont été mises en concurrence, malgré la baisse des consommations de gaz et électricité, nous subissons de fortes augmentations.

Population et potentiel fiscal :

La population retenue est la dernière population légale connue INSEE et le dernier potentiel financier connu conformément aux statuts du SIZOV (*Données Ministère de l'Intérieur*)

Les participations s'élèvent à 846 779,88 €, réparties par commune :

BERNIN	128 048,08
BIVIERS	90 192,88
MONTBONNOT	249 704,98
SAINT ISMIER	272 541,34
SAINT NAZAIRE LES EYMES	106 292,60
	846 779.87

- **Faire des économies de fonctionnement** pour alimenter notre capacité d'autofinancement. Les priorités de gestion de la collectivité sont la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stabilité financière, dans un contexte de budget contraint par la diminution des résultats d'exploitations et la hausse des énergies.

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin, mais ne représente que **18,86 %**.

- Maintenir l'effort du S.I.Z.O.V. en 2023 pour accompagner les associations syndicales tout en respectant notre Charte intercommunale de la vie associative.

- **continuer à mener les investissements nécessaires** : Remplacement des 12 projecteurs actuels du terrain synthétique de Bériot en Iodure Métallique de 2000W chacun (technologie vieillissante et devenant obsolète) pour des projecteurs en technologie LED de 1500W. L'objectif poursuivi est la réduction de la consommation d'électricité.

- reconduire les **travaux en régie** : travaux effectués par le personnel rémunéré directement par la collectivité, qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que des fournitures acquises par elle. (Circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère du budget du 23 septembre 1994). Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par nos services techniques qui viennent accroître notre patrimoine. Ces travaux, qui permettent la création d'immobilisations, ou qui entraînent un accroissement de la valeur et de la durée de vie d'une immobilisation, sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité : dépenses qui justifient l'éligibilité au F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la TVA).

La finalité est de rendre éligibles certaines dépenses au F.C.T.V.A. : avoir la possibilité de récupérer la TVA sur les dépenses, et créer ainsi des recettes d'investissements supplémentaires ; valoriser le travail des services techniques ; augmenter le patrimoine et la richesse du Syndicat pour présenter une meilleure situation financière aux tiers (banques, administrés) ;

En 2023, les travaux consacrés à l'aménagement d'un grillage sous la main-courante du terrain synthétique de Grand Champ seront réalisés en régie.

Les charges à caractère général chapitre 11 sont estimées à 796 780,05 € contre 774 567,78 € en 2022 soit une hausse de + 2,87 %

Les dépenses concernant la **gendarmerie** ont été évaluées à 81 060 € en plus du remboursement des loyers à DEXIA : 333 730,00 €

Nouveauté 2023 : le Service des Affaires Immobilières de la gendarmerie (SAI) nous a transmis en 2022 un recensement priorisé en matière de travaux de sécurisation de la brigade dans le cadre de la procédure de surloyer. La part d'amélioration proposée au profit de la brigade a abouti à la mise en place d'un surcoût-loyer annuel invariable pendant une durée non ajustable de 5 ans de 12 302,68 €.

Point de vigilance : les loyers des gendarmes stagnent tandis que les loyers payés à DEXIA continueront à progresser (1%/an).

Les loyers payés à DEXIA sont compensés par les loyers versés par la gendarmerie [(loyers payés par les gendarmes+ remboursement de frais) – (loyers payés par le SIZOV à DEXIA + taxe foncière + assurance+ annuité d'emprunt)].

En 2022, l'opération est déficitaire mais sera à nouveau équilibrée en 2023.

Pour les **loyers et charges des bureaux** : 15 500 € (loyer) + 3 800 € (charges) = 19 300 €/an soit mensuellement 1 608 € pour 104 m2 environ de surface.

Les CHARGES DE PERSONNEL chapitre 12 sont estimées 208 396 €.

La prévision se base notamment sur le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).

Les **indemnités des élus** : 1 Président indemnisé :

- à **70%** du taux maximum de 25,59 % de l'indice brut 1027 pour le Président,

Les SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS chapitre 65 (tableau 3'') : il est rappelé que les communes, depuis 2008, ne versent plus directement de subventions aux associations dites "syndicataires".

L'enveloppe globale en faveur des subventions aux associations est de 153 765 € cette année selon la Charte établie.

Article 68 : Depuis 2014, le SIZOV a décidé de provisionner pour faire face au risque « propriétaire » en cas de réparations ou remplacement à sa charge.

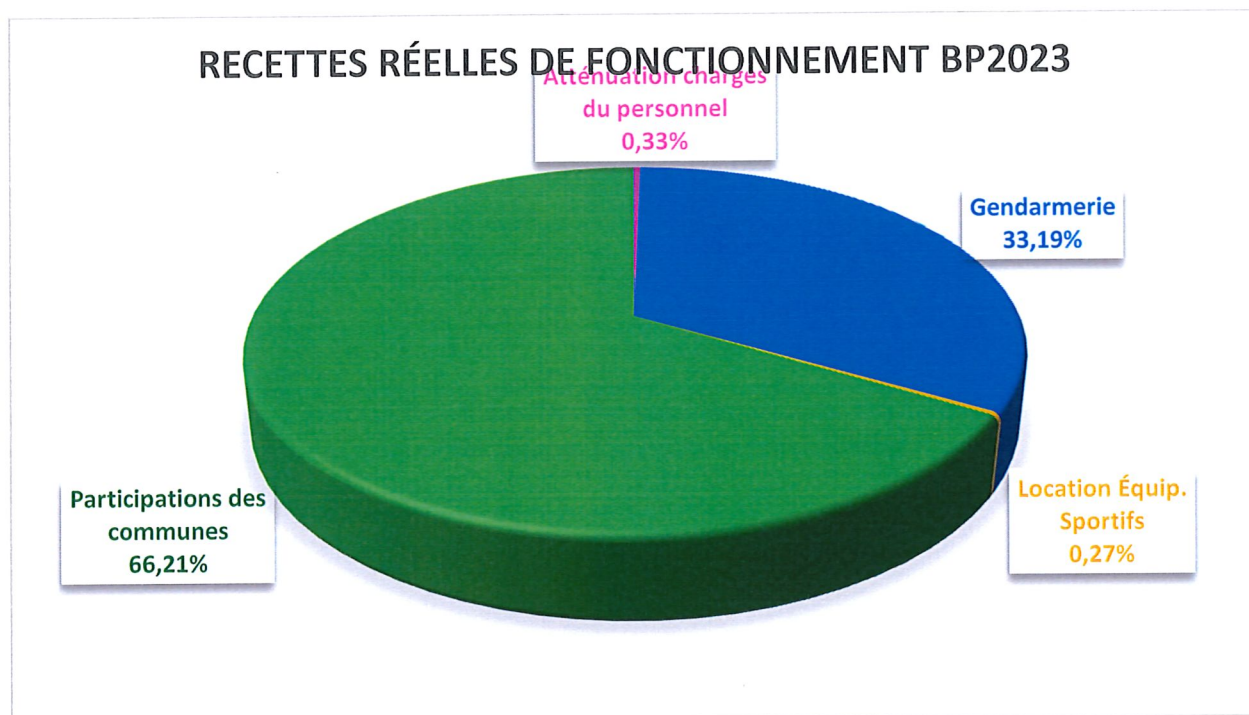
Pas de Provisions budgétaires pour grosses réparations sur la Gendarmerie en 2023.

Article 66111, intérêts des emprunts sont évalués à 16 900 €, en baisse de 25,55 %

Article 66112 Intérêts Courus Non Echus (ICNE) se compensent d'une année sur l'autre : solde - 1 475,71 €

Fonctionnement Recettes

Les recettes réelles proviennent essentiellement de la participations des communes (tableau n°6 « calcul des participations ») : 846 779,87 € et de la location de la gendarmerie : 405 692,45 € + 12 302.68 €



En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 1 266 653,33 €, soit 57,66 € / hab

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

05/04/2023

Subventions aux associations :

Rapporteur : Michèle FLAMAND

Michèle FLAMAND rappelle que la commission en charge de cette thématique a proposé une enveloppe globale fixée à 153 765 €.

La part des subventions destinée à financer un projet particulier a été réduite ; les associations en ont été informées par courrier et en entretien.

SECTION FONCTIONNEMENT Détails subventions



	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2023
	CA	CA	CA	BP	CA	CA	BP
Subv. Associations 65748							
AMZOV	88 000	88 000	88000	88000	88000	88000	88000
AMZOV Subvention projet			2000				
ESM	34 150	34 150	20355	25000	25000	18015	26460
ESM Subvention projet	5 000	5 000	18795	10000	10000	12985	0
RCG	24 000	22 000	17000	19000	19000	18000	19305
RCG Subvention projet			3000	3000	3000	5000	1000
A.G. JUDO	17 000	17 000	17000	17000	17000	17000	17000
A.G. JUDO Subvention projet		2 000	2000	2000	2000	2000	2000
TOTAL subventions associations	168 150	168 150	168 150	164 000	164 000	161 000	153 765

Certaines associations ont demandé un complément de subvention :

- 2 000 € pour le RCG pour l'organisation des 30 ans du Club, il a perçu une avance de 1 000 € en 2022,
- 2 000 € pour le JUDO afin d'accueillir leurs sportifs de haut niveau.

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

06/04/2023

Reprise de provisions pour grosses réparations

Rapporteur : François OLLEON

Une délibération de principe avait été prise en 2014 pour la constitution de provision et des montants des provisions ont été arrêtés chaque année dans le budget.

La constatation des provisions doit faire l'objet chaque année d'une délibération spécifique de même que la reprise de provision prise au moment du vote du budget ou d'une DM.

Considérant les travaux de gros entretiens payés pour 9 437,40 € TTC en 2023, il est proposé de reprendre la provision pour travaux de gros entretien à hauteur de 9 437,40 € TTC inscrits au budget de l'année 2023,

Les crédits budgétaires sont prévus sur le budget de l'exercice 2023, en recette de fonctionnement au compte 7815 et en dépenses d'investissement au compte 15722.

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

07/04/2023

Adhésion au groupement de commande de fourniture de gaz TE38

Rapporteur : Gilles FARRUGIA

TE38 propose au S.I.Z.O.V. d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture de gaz et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

Il est demandé au comité syndical :

- d'autoriser l'adhésion du S.I.Z.O.V. au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture de gaz et services associés ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés ;
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du S.I.Z.O.V. et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.
- Enfin d'autoriser Madame Lauren DAUCE, Directrice Générale Adjointe et Monsieur Benjamin KERLEROUX, chargé de mission achat d'énergie, Monsieur Maxime AVEDIKIAN, Assistant à Maître d'ouvrage, président de la société Mc MA Solutions, à recueillir les données relatives aux consommations d'énergies de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur.

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

IV – Points divers / Questions diverses

1- Etat des marchés :

S'agissant des marchés, le SIZOV a reconduit divers marchés comme suit :

SIZOV

Etat des Marchés 2022

TRAVAUX	Date	Budget	Objet	Type	Titulaire du marché	CP	Montant HT
20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT							
90 000,00 € HT à 5 224 999,99 € HT							
5 225 000,00 € HT et plus							

FOURNITURES	Date	Budget	Objet	Type	Titulaire du marché	CP	Montant HT
20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT							
90 000,00 € HT à 5 208 999,99 € HT							
209 000,00 € HT et plus							

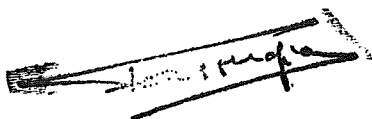
SERVICES	Date	Budget	Objet	Type	Titulaire du marché	CP	Montant HT
20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT	18/02/2022	M14 - 414 et 020	Entretien et maintenance des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de chauffage, des VMC et appareils de traitement de l'air du SIZOV n° 2019M14EMC41400 Reconduction n° 3	MAPA	SNEF	38 430	2 340 €
	01/03/2022	M14 - 414	Entretien des terrains de sport de Plein Air du SIZOV n° 2022M14ETS41400 Durée Initiale	MAPA	Sports & Paysages	38 360	60 000 €
	25/03/2022	M14 - 414	Entretien des Espaces Verts autour des installations sportives du SIZOV n° 2019M14EEV41400 Reconduction n° 3	MAPA	Sports & Paysages	38 360	20 000 €
	01/01/2022	M14 - 414 et 020	Nettoyage des installations sportives et bureaux du SIZOV n° 2022M14NET41400 Durée Initiale	MAPA	MIL'SERVICES	38 000	17 745 €
	23/03/2022	M14-414	Entretien du terrain synthétique du stade de Grand Champ n° 2020M14TSY41400 Reconduction n° 2	MAPA	IDVERDE	38 320	2 344 €
90 000,00 € HT à 5 208 999,99 € HT							
209 000,00 € HT et plus							

Prochain comité syndical : 08 juin 2023

La séance du comité syndical prend fin à 18 : 20

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.




LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET

